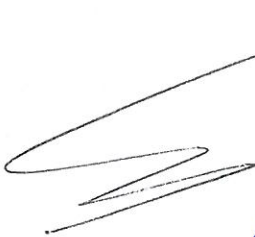
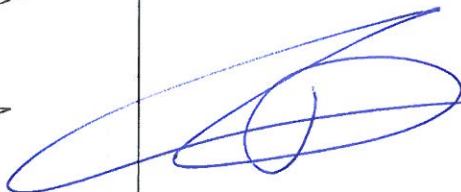

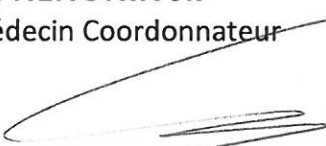



<b>EHPAD Résidence Valérie</b>	<b>CHARTE DE RESPECT MUTUEL</b>	
	<b>AOÛT 2018</b>	<b>V01</b>

<b>SOMMAIRE</b>	<b>DIFFUSION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- RESPECT DES UNS ET DES AUTRES</li> <li>- PRÉSERVATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL</li> </ul>	<p style="text-align: center;">L'ensemble du personnel de la résidence</p> <p style="text-align: center;">L'ensemble des résidents</p> <p style="text-align: center;">Les familles et leurs proches</p> <p style="text-align: center;">Les visiteurs</p> <p style="text-align: center;">Les intervenants externes</p>

<p><b><u>Rédaction :</u></b></p> <p><b>M. HENONIN J.F</b> Médecin coordonnateur</p> 	<p><b><u>Approbation :</u></b></p> <p><b>M. WIDIEZ D</b> Directeur</p> 	<p><b><u>Validation :</u></b></p> <p><b>M. DEWASMES P</b> Président de l'Association</p>  <p><b>M. HENONIN J.F</b> Médecin Coordonnateur</p>  <p><b>M. WIDIEZ D</b> Directeur</p> 
---	--	--

# CHARTRE DE RESPECT MUTUEL

La Résidence Valérie est un lieu recevant du public, où chacun se doit de respecter les droits de tous, en toute circonstance.

Les propos et l'attitude des professionnels, des résidents, des familles et des visiteurs doivent dans tous les cas respecter les règles élémentaires de civilité.

**Tout manquement à ces règles ne saurait être toléré.**

**Toute agression physique ou verbale envers le personnel est passible de poursuites judiciaires.**

*Le code pénal prévoit une aggravation systématique des peines en cas d'injures, menaces et violences perpétrées volontairement envers le personnel.*

## RESPECT DES UNS ET DES AUTRES

Tous les membres du personnel travaillent dans le but de prendre soin des résidents, respectez-les.

La courtoisie, le respect et la politesse sont de mises dans tous les échanges (professionnels, résidents, visiteurs).

Les soins prodigués se doivent de respecter l'intimité et la dignité des résidents.

Le règlement intérieur de la Résidence et d'une façon générale, toutes consignes se doivent d'être respectées par tous.

Les visiteurs se doivent d'éviter toute ingérence dans la prise en charge.

La tranquillité, le repos des résidents étant essentiels, il convient d'éviter les nuisances sonores en adaptant le son de la télévision, de la radio et en ayant un ton adapté lors des discussions.

En soirée, la nuit, la discrétion est de mise pour tous professionnels et usagers.

## PRÉSERVATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

Les usagers, les professionnels, familles doivent s'attacher à respecter l'environnement (locaux, matériel, ameublement).

Afin de préserver le bon état de la Résidence, toute dégradation de matériel volontairement commise fera l'objet de poursuites.

**Nous avons tous des droits, mais également des devoirs.**

**Agissons ensemble pour le respect mutuel, la vie de tous en sera facilitée.**

## CHARTRE DE RESPECT MUTUEL

La Résidence Valérie est un lieu recevant du public, où chacun se doit de respecter les droits de tous, en toute circonstance.

Les propos et attitudes des professionnels, des résidents, des familles et des visiteurs doivent dans tous les cas respecter les règles élémentaires de civilité.

**Tout manquement à ces règles ne saurait être toléré.**

Toute agression physique ou verbale envers le personnel est passible de poursuites judiciaires.

**Nous avons tous des droits mais également des devoirs.  
Agissons ensemble pour le respect mutuel, la vie de tous en sera facilitée.**

*Le code pénal prévoit une aggravation systématique des peines en cas d'injures, menaces et violences perpétrées volontairement envers le personnel.*